

# HiPay Group

Société anonyme

94 rue de Villiers

92300 Levallois-Perret

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Exco Socodec

51 avenue Françoise Giroud

21000 DIJON

SARL au capital de 3 200 00 €

400 726 048 RCS Dijon

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Besançon-Dijon

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

# HiPay Group

Société anonyme

94 rue de Villiers

92300 Levallois-Perret

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

---

À l'assemblée générale de la société HiPay Group,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HiPay Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### *Évaluation des titres de participation*

Comme indiqué dans la note 3.2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, votre société détermine les dépréciations éventuelles des titres des sociétés détenues en fonction de la valeur d'utilité déterminée à la clôture. Cette valeur d'utilité est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sur la base des prévisions du Groupe sur 5 ans établies par la direction et d'une valeur terminale actualisée à l'infini.

Nous avons pris connaissance du calcul de valeur d'utilité effectué par la société, avons apprécié le caractère raisonnable des principales hypothèses et estimations et avons comparé cette valeur d'utilité à la valeur nette comptable.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon et Paris-La Défense, le 28 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Exco Socodec



Olivier PERROUD

Deloitte & Associés



Charlotte VANDEPUTTE

**Bilan Actif**  
(en milliers euros)

<b>Actif – en milliers d'euros</b>	<b>31-déc.-22</b>			<b>31-déc.-21</b>
	<b>Brut</b>	<b>Amort. &amp; prov.</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concession, brevets, logiciels	50	-	50	50
Fonds commercial	-	-	-	-
Immobilisations incorp. en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations et agencements, matériel	5	4	1	2
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	79 961	-	79 961	78 462
Titres non consolidés	-	-	-	-
Actions propres	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>80 016</b>	<b>4</b>	<b>80 013</b>	<b>78 514</b>
<b>Actif circulant</b>				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	597	-	597	352
Autres créances	3 882	-	3 882	2 778
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Disponibilités	842	-	842	1 442
Charges constatées d'avance	330	-	330	292
<b>Comptes de régularisation actif</b>				
Comptes de régularisation actif	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>5 651</b>	<b>-</b>	<b>5 651</b>	<b>4 864</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>85 667</b>	<b>4</b>	<b>85 663</b>	<b>83 378</b>

**Bilan Passif**  
(en milliers d'euros)

<b>Passif - en milliers d'euros</b>	<b>31-déc.-22</b>	<b>31-déc.-21</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel	19 844	19 844
Primes d'émission, fusion, Apports	50 156	50 156
Report à nouveau	- 10 976	- 8 940
Réserves	-	-
Résultat de l'exercice	- 5 724	- 2 037
Provisions réglementées	-	-
<b>Total</b>	<b>53 300</b>	<b>59 024</b>
<b>Provisions</b>		
Provisions pour charges	-	-
Provisions pour risques	1 762	75
<b>Total</b>	<b>1 762</b>	<b>75</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33	165
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 093	981
Dettes fiscales et sociales	157	305
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	28 319	22 829
<b>Total</b>	<b>30 602</b>	<b>24 279</b>
<b>Comptes de régularisation passif</b>		
Autres comptes de régularisation	-	-
Ecart de conversion - Passif	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>85 663</b>	<b>83 378</b>

**Compte de résultat**  
(en milliers d'euros)

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31-déc.-22</b>	<b>31-déc.-21</b>
<b>Produits d'exploitation</b>		
Chiffre d'affaires	1 578	1 774
Reprise sur provisions et transferts de charges	0	0
Autres produits	0	0
<b>Total</b>	<b>1 578</b>	<b>1 774</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Autres achats et charges externes	-3 713	-2 284
Impôts, taxes et versements assimilés	-107	-15
Salaires et traitements	-467	-647
Charges sociales	-210	-263
Dotations aux amort. sur immob. incorporelles	0	0
Dotations aux amort. sur immob. corporelles	-1	-1
Dotations aux provisions sur immobilisations	0	0
Dotations aux provisions sur actif circulant	0	0
Autres charges	-0	-0
<b>Total</b>	<b>-4 498</b>	<b>-3 208</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-2 920</b>	<b>-1 435</b>
Produits financiers	474	168
Reprise provisions	0	0
<b>Total</b>	<b>474</b>	<b>168</b>
Charges assimilées	-1	-1
Intérêts et charges assimilés	-1 576	-833
Dotations aux provisions	0	0
<b>Total</b>	<b>-1 576</b>	<b>-834</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-1 102</b>	<b>-666</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits des cessions d'éléments d'actif	0	0
Sur opérations de gestion	0	64
Reprises sur provisions	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>64</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0	-1
Sur opérations de gestion	-15	-0
Dotations aux amortissements et aux provisions	-1 687	0
<b>Total</b>	<b>-1 702</b>	<b>-1</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-1 702</b>	<b>63</b>
<b>Résultat net avant impôt et participation</b>	<b>-5 724</b>	<b>-2 038</b>
Impôt sur les bénéfices	0	0
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-5 724</b>	<b>-2 038</b>

**SOMMAIRE**

- NOTE 1 :**       **CONTEXTE**
- NOTE 2 :**       **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**
- NOTE 3 :**       **PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**
- NOTE 4 :**       **INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN**
- NOTE 5 :**       **INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT**
- NOTE 6 :**       **AUTRES INFORMATIONS**

## **NOTE 1 – CONTEXTE**

La société HiPay Group est une entreprise domiciliée en France, constituée le 16 mars 2015. L'exercice s'étend sur une durée de 12 mois identique à l'année civile du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022. Les informations suivantes constituent les annexes aux comptes annuels du 31 décembre 2022.

HiPay Group est la société holding, tête de consolidation du groupe HiPay et est composée des sociétés suivantes :

### ➤ **Sociétés détenues directement à 100%**

- HIPAY LLC, détenue à 100%, située 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808 USA identifiée sous le numéro 32-0489167
- HiPay SAS, société par actions simplifiée de droit français, au capital de 9 625 194 euros, dont le siège social est situé 94 rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret, identifiée sous le numéro 390 334 225 RCS Paris (« HiPay SAS ») ;
- HiPay SAS - Etablissement Hipay Belgique, situé Avenue des volontaires 19, 1160 Auderghem Belgique, sous le numéro d'entreprise 0764.745.921.
- HiPay SAS - Etablissement Hipay Italie, situé Via cosimo, 4 Milano, Cap 20122.

### ➤ **Sociétés détenues indirectement**

- HiPay Payments do Brasil LTDA, sociedade limitada de droit brésilien au capital de 140 000 BRL (soit 26 040 euros au 31/12/2022), dont le siège social est situé à Av. Rio Branco 99 – 21° andar, 20040-004 Rio de Janeiro (Brésil), inscrite auprès du Cadastro Nacional das Pessoas Jurídicas sous le numéro 14.645.018/0001-55 (« HiPay Payments do Brasil ») ;
- HiPay Portugal Lda, sociedade por quotas de droit portugais au capital de 125 000 euros, dont le siège social est situé à Rua Alexandre Herculano, no. 9, 4th floor, 1150-005 Lisbonne (Portugal), identifiée sous le numéro 513318089 (« HiPay Portugal ») ;

Les comptes de l'exercice 2022 sont établis en euros dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général (PCG) mis à jour le 4 novembre 2016, issu du règlement n° 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables, et des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

## **NOTE 2 – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

En date du 27 Octobre 2022, le conseil d'administration de HiPay Group a pris la décision de mettre un terme au mandat de directeur général de HiPay Group SA et de président de HiPay SAS de Monsieur Grégoire Bourdin avec effet immédiat, et de désigner M. Benjamin Jayet, en qualité de Président-Directeur général de HiPay Group S.A. et de Président de HiPay S.A.S. en lieu et place de M. Bourdin. En date du 27 Octobre 2022, le conseil d'administration de HiPay SAS a pris la décision de mettre un terme au mandat de directeur général de HiPay SAS de Madame Geneviève GUINTRAN avec effet immédiat. En date du 28 Octobre 2022, le conseil d'administration de HiPay SAS a pris la décision de désigner M. Pierre Gironce, en qualité de directeur général de HiPay SAS en lieu et place de Mme Guintran. Ces événements ont impacté le bilan du groupe via le provisionnement des risques associés à ces départs.

Les conséquences directes de la crise sanitaire se sont estompées au cours de l'année, néanmoins, la plupart des conséquences indirectes en matière d'organisation du travail (télétravail, visites clients ...) continue d'impacter HiPay et son organisation, la Société a su s'adapter à ce nouvel environnement.

L'année 2022 aura été marquée par les conséquences indirectes de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la Biélorussie. Cette guerre, avant tout un drame humain, a durablement impacté le niveau des prix de certaines matières premières et par voie de conséquence impulsé le renchérissement des taux d'intérêts des banques centrales. Les conséquences directes pour l'ensemble des sociétés Fintech ont été une plus forte restriction de l'accès au crédit et un renchérissement de son coût, ce qui indirectement a pesé sur la croissance de nos marchés et donc sur les niveaux de marge.

En date du 22 juin 2022, HiPay Group SA a procédé à une augmentation de capital de 1 499 949 euros en numéraire dans le capital de sa filiale HiPay SAS, afin de le porter à 11 125 143 euros.

En date du 9 mars 2021, dans le cadre de la requête déposée le 22 février 2019 par la société HiPay SAS visant à prononcer la décharge des cotisations de retenue à la source qui lui ont été assignées au titre des années 2013 et 2014 à la suite d'un contrôle fiscal, pour un montant total de 2 677 092 euros (droits, pénalités et intérêts de retard compris), le Tribunal administratif de Paris a donné raison à l'administration dans son jugement de première instance.

HiPay SAS a fait appel de la décision du 9 mars 2021, la Société et ses conseils considérant disposer de très bons arguments pour contester le redressement. La Cour Administrative de Paris a prononcé la clôture de l'instruction le 15 octobre 2021 et une décision est attendue au cours du premier semestre 2022. Le jugement de première instance étant exécutoire, un échancier de paiement sur 8 trimestres (juillet 2022 à avril 2023) a été mis en place avec l'administration fiscale. Alors que le délibéré était prévu pour le 14 décembre, la Cour Administrative d'Appel de Paris a décidé de rouvrir l'instruction. La clôture de l'instruction a eu lieu au premier trimestre 2023, aucune date pour le rendu du jugement n'est à ce jour fixée. Au 31 décembre 2022, le risque financier maximum lié à ce contentieux a été provisionné.

Le 15 mars 2022, HiPay SAS a souscrit un Prêt Garanti par l'État de 1,5 million d'euros auprès de la Caisse d'Épargne Midi Pyrénées.

Le 25 mai 2022, HiPay SAS a souscrit un Prêt Garanti par l'État de 1,75 million d'euros auprès de BNP Paribas.

En date du 25 juillet 2019, la Société a fait l'objet d'une saisie sur compte bancaire d'un montant de 3,3 millions d'euros (cf. rapport annuel 2019 page 53). Le montant de cette saisie avait été imputé sur l'avance en compte-courant de BJ Invest et n'a donc eu aucune conséquence financière pour HiPay Group. Cette saisie avait comme sous-jacent des poursuites à l'encontre de la société BJ Invest. Par jugement du tribunal correctionnel du 21 juin 2021, la société BJ Invest a été relaxée. Le parquet a fait appel de cette décision. Par décision de la chambre des appels correctionnels du 6 juillet 2022, la société BJ Invest a été relaxée et l'ensemble des sommes saisies ont fait l'objet d'un reversement le 26/01/2023.

### **Note 3 – Principes comptables et méthodes d'évaluation**

#### **3.1 Immobilisations incorporelles**

Les marques acquises par la Société sont enregistrées au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles ne font pas l'objet d'amortissement. Elles sont dépréciées si les conditions d'exploitation le rendent nécessaire.

#### **3.2 Immobilisations financières**

La valeur brute des titres des sociétés détenues correspond soit à leur coût d'acquisition soit au montant du capital appelé lors de leur constitution.

Une provision pour dépréciation des titres et des comptes courants peut être constituée lorsque leur valeur d'utilité déterminée à la clôture de chaque exercice devient inférieure à leur valeur comptable.

Pour les sociétés du Groupe HiPay, la valeur d'utilité est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sur la base des prévisions de l'entreprise sur 5 ans et d'une valeur terminale actualisée à l'infini. L'actualisation des flux de trésorerie a été réalisée en utilisant un taux de 11% et un taux de croissance à l'infini de 1.5%.

### **3.3 Evaluation des créances et dettes**

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale et sont dépréciées le cas échéant si un risque de perte de valeur est identifié.

### **3.4 Provisions**

Les provisions sont comptabilisées selon les dispositions du règlement CRC n° 2000-06 relatif aux passifs. Elles sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans avantages économiques en contrepartie sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

### **3.5 Charges et produits de l'exercice**

Les charges et les produits de l'exercice sont comptabilisés selon le principe de séparation des exercices.

## **Note 4 – Informations sur les postes du bilan**

### **4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles**

Concernant les immobilisations incorporelles, les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>En milliers euros</i>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Transfert</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Concessions et brevets	50	-	-	-	50
Fonds de Commerce	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>				<b>50</b>

Au 31 décembre 2022, la valeur brute est composée de la marque HiPay et de l'ensemble des droits associés à cette marque.

Concernant les immobilisations corporelles, les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>En milliers euros</i>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Transfert</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Installations, agencements	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et infor.	5	-	-	-	5
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>				<b>5</b>

Concernant les amortissements sur les immobilisations corporelles, les variations s'analysent comme suit :

<i>En milliers euros</i>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Transfert</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Installations, agencements	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et infor.	3	-	1	-	4
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>		<b>1</b>		<b>4</b>

### **4.2 Immobilisations Financières**

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>En milliers euros</i>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Titres de participations	78 462	1 500	-	79 961
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Actions propres	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>78 462</b>	<b>1 500</b>		<b>79 961</b>

Les titres de participations correspondent aux actions détenues dans les sociétés du groupe présentées dans la note 1. Le résultat du test effectué en fin d'année sur la valeur d'utilité de ces titres selon les modalités décrites au paragraphe 3.2 n'a pas conduit à la reconnaissance d'une perte de valeur au 31 décembre 2022.

Le 15 juin 2022, la société a souscrit 3.597 actions de la société Hipay SAS pour un montant total de 1.499.949€.

### 4.3 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

<i>En milliers euros</i>	-d'1 an	+ d'1 an	A la clôture
Créances	418	74	492
Factures à établir	104	-	104
Créances brutes	522	74	597
Provision pour dépréciation des comptes clients	-	-	-
<b>Créances nettes</b>	<b>522</b>	<b>74</b>	<b>597</b>

Les créances du groupe se répartissent de la façon suivante :

<i>En milliers euros</i>	Total
Hipay SAS	105
Hipay Portugal LDA	372
Hipay Italie	-
Hipay Belgique	-
<b>TOTAL</b>	<b>477</b>

### 4.4 Autres créances

Ce poste s'analyse comme suit :

<i>En milliers euros</i>	- d'1 an	+ d'1 an	A la clôture
Autres débiteurs	43	-	43
Comptes Courants (1)	2 095	-	2 095
Etat, impôts – Tva (2)	1 744	-	1 744
Autres créances liées à l'affacturage (3)	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 882</b>	<b>-</b>	<b>3 882</b>

(1) Les comptes courants débiteurs concernent Hipay Italie pour 1.464 milliers d'euros et HIPAY LLC pour 631 milliers d'euros.

(2) Concernant la créance « Etat, impôts – tva », elle se compose essentiellement du CIR 2022 pour un montant de 1 250 milliers d'euros déclaré au titre des dépenses de recherche de HiPay SAS par HiPay Group SA en tant que tête de groupe d'intégration fiscale.

### 4.5 Disponibilités

Le solde des disponibilités au 31 décembre 2022 s'élève à 842 milliers d'euros.

Une convention de compte-courant d'associé a été conclue en date du 1er mars 2019 entre la société BJ Invest SAS et HiPay Group SA. Cette convention permet à la société de bénéficier d'avances de trésorerie disponible à hauteur de 5 m€ maximum. Cette avance est utilisée pour 5,0 m€ au 31 décembre 2022.

Une convention de compte-courant d'associé a été conclue en date du 21 février 2020 entre la société BJ Invest SAS et HiPay Group SA. Cette convention permet à la société de bénéficier d'avances de trésorerie disponible à hauteur de 5 m€ maximum. Cette avance est utilisée pour 2,995 m€ au 31 décembre 2022.

Dans ce contexte et compte tenu de l'évolution des volumes et marges prévue pour l'exercice 2022 sur la base des réalisations 2021, la poursuite des activités de la société pourra être assurée sur l'année à venir.

#### 4.6 Charges constatées d'avance

Ce compte d'un montant de 330 milliers d'euros correspond à des charges comptabilisées sur l'exercice 2022 concernant la période 2023. Il s'agit pour l'essentiel de charges comptabilisées sur l'exercice alors que l'événement sera sur l'exercice 2023.

Les charges constatées d'avance au 31/12/2022 sont essentiellement composées d'une facture de loyers et charges d'un montant de 268.7K concernant la période du 01/01/2023 au 31/03/2023.

#### 4.7 Comptes de régularisation d'actif

Néant.

#### 4.8 Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres :

<i>En milliers euros</i>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Capital Social	19 844			19 844
Primes d'émission, fusion, apport	50 156			50 156
Report à nouveau	- 8 940		2 037	- 10 976
Réserve légale	-			-
Résultat de l'exercice précédent	- 2 037	2 037		- 0
Résultat de l'exercice	-		5 724	- 5 724
Provisions réglementées	-			-
<b>TOTAL</b>	<b>59 024</b>	<b>2 037</b>	<b>7 761</b>	<b>53 300</b>

Le capital se décompose de la façon suivante :

<i>éléments</i>	<b>Nombre</b>	<b>Val. nominale</b>	<b>Capital social</b>
Actions en début d'exercice	4 960 974	4	19 844
Actions émises			-
Actions remboursées ou	-	-	-
<b>Actions en fin d'exercice</b>	<b>4 960 974</b>	<b>4</b>	<b>19 844</b>

Le capital social d'un montant de 19 843 896 € a été entièrement libéré.

#### 4.9 Provisions pour risques et charges

Ce poste se compose de la façon suivante :

<i>En milliers euros</i>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Dotations</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Reprise</b>	<b>A la clôture</b>
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	75	1 687	-	-	1 762
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>1 687</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 762</b>

Les provisions pour risques et charges constatées couvrent notamment des risques sociaux.

Les évènements de fin d'année ont impactés le bilan du Groupe via le provisionnement des risques associés aux différents départs.

Le Groupe est confronté à un certain nombre de litiges ou situations contentieuses en matière commerciale et sociale qui relèvent du cours normal de son activité. Le groupe peut faire l'objet de demandes d'indemnisation dont les montants sont significatifs. Avec l'assistance de ses conseils, la direction du groupe opère une évaluation et les risques identifiés font l'objet de provisions pour risques et charges dès lors que le risque d'occurrence est attesté et que leurs montants peuvent être évalués avec une précision suffisante. Ces provisions constituent ainsi la meilleure estimation, par la direction, de la sortie de ressource la plus probable.

#### 4.10 Emprunts et dettes financières diverses

Ce poste se compose de la façon suivante :

<i>En milliers euros</i>	<b>A la clôture</b>
Emp. & dettes auprès des etablmts de credit	33
Emp. & dettes financières divers	-
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>

Un Prêt de 650 milliers d'euros a été contracté avec la BNP Paribas le 12 janvier 2018 pour financer les travaux d'aménagement des locaux. Le capital restant à rembourser au 31/12/2022 est de 33 milliers d'euros.

#### 4.11 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

<i>En milliers euros</i>	<b>-d'1 an</b>	<b>de 1 à 5 ans</b>	<b>+ 5 ans</b>	<b>A la clôture</b>
Fournisseurs	797	-	-	797
Factures à recevoir	1 297	-	-	1 297
<b>TOTAL</b>	<b>2 093</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 093</b>

#### 4.12 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

<i>En milliers euros</i>	<b>A la clôture</b>
Dettes sociales	130
Dettes fiscales	27
<b>TOTAL</b>	<b>157</b>

L'ensemble des dettes fiscales et sociales sont exigibles au 31 décembre 2022.

#### 4.13 Autres dettes

Le poste Autres dettes s'analyse comme suit :

<i>En milliers euros</i>	<b>A la clôture</b>
Autres Dettes	190
Autres Dettes liées à l'affacturage	-
Comptes courants	28 129
<b>TOTAL</b>	<b>28 319</b>

L'ensemble des comptes courants intra-groupe sont exigibles au 31 décembre 2022.

Le compte courant d'associé de la société BJ INVEST s'élève à 9 512 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Le reste des comptes courants se répartissent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Total</b>
HIPAY Portugal LDA	369
HIPAY SAS	17 529
HIPAY Belgique	719
<b>TOTAL</b>	<b>18 617</b>

#### 4.14 Produits constatés d'avance

Néant.

## **Note 5 – Informations sur le compte de résultat**

### **5.1 Chiffre d'affaires**

Ventilation du montant net du chiffre d'affaires par zone géographique :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	
	France	Etranger
Chiffre d'affaires	1 340	237
Autres produits	-	-
<b>Total CA</b>	<b>1 340</b>	<b>237</b>

Le chiffre d'affaires se compose essentiellement de facturations intragroupes relatives à des frais portés par la maison-mère et mutualisés entre les filiales.

### **5.2 Charges et produits financiers**

Le résultat financier au 31 décembre 2022 fait ressortir une charge de 1 102 milliers d'euros

Il se décompose comme suit :

<i>En milliers euros</i>	Produits Financiers	Charges Financières
Charges & Produits assimilés	-	1
Produits & Charges sur intérêts des C/C	474	1 576
<b>TOTAL</b>	<b>474</b>	<b>1 576</b>

### **5.3 Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel fait ressortir une charge de 1 702 828,10 d'euros.

### **5.4 Impôt**

L'impôt sur les bénéfices a été calculé sur le résultat de la période et se décompose comme suit :

<i>En milliers euros</i>	Résultat avant impôt et participation	Impôt dû	Résultat net avant participation
Résultat d'exploitation	- 2 920	-	2 920
Résultat Financier	- 1 102	-	1 102
Résultat exceptionnel	- 1 702	-	1 702
<b>Total</b>	<b>- 5 724</b>	<b>-</b>	<b>5 724</b>

La société HiPay Group bénéficie du régime de l'intégration fiscale dont elle est la société tête de Groupe à compter du 1er janvier 2017.

## **NOTE 6 – Autres informations**

### **6.1 Engagements reçus**

Néant

### **6.2 Engagements donnés**

Les engagements en matière de départ à la retraite s'élèvent à 1,7 K€ au 31 décembre 2022 correspondant à l'estimation actuarielle de l'obligation relative à la prestation de retraite (indemnité de fin de carrière) en fonction des droits acquis au 31/12/2022 et du salaire à la retraite pour l'ensemble de l'effectif de la société.

Dans le cadre d'un litige opposant l'administration fiscale à la société HiPay SAS, cette dernière a procédé à un nantissement de son fonds de commerce.

### 6.3 Effectif

L'effectif moyen en 2022 est de 2 personnes.

### 6.4 Aspects environnementaux

Considérant la recommandation du CNC n°2003-02 du 21 octobre 2003, la Société n'a enregistré aucune charge liée à des dépenses environnementales au cours de l'exercice, et, compte tenu de son activité, ne supporte aucun risque environnemental.

### 6.5 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

### 6.6 Dirigeants et mandataires sociaux

Les rémunérations correspondent principalement à la rémunération du Directeur Général. Elles s'élèvent à 279K€ au global au 31 décembre 2022.

### 6.7 Plan d'actions gratuites

	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	Total
Date d'assemblée	30/04/18	30/04/18	30/04/18	
Date du Conseil d'Administration	23/07/19	26/11/19	04/06/21	
Nombre total d'actions attribuées	190 000	10 000	300 000	500 000
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées à des mandataires sociaux	-	-	150 000	150 000
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées aux dix premiers attributaires salariés	-	-	-	-
Nombre d'actions annulées	64 715	2 222	150 000	216 937
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31/12/2022				-
Nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées	125 285	7 778	150 000	283 063
Fin de la période d'acquisition	23/07/22	26/11/22	04/06/26	
Fin de la période de conservation	23/07/22	26/11/22	04/06/26	
Cours de l'action à la date du Conseil d'Administration	6,14	4,72	15,10	

L'impact financier relatif à ces plans est présenté sur la ligne "valorisation des stocks options et actions gratuites" dans le compte de résultat. Au cours du deuxième semestre 2022, l'agenda très chargé de la société (modification de gouvernance, suivi des différents audits & mise en place du plan d'économie) n'a pas permis à la nouvelle direction de mettre en œuvre la distribution des actions avant la clôture des comptes 2022.

Au cours du premier semestre 2023, les organes de direction sont maintenant à l'œuvre afin de vérifier et valider les différents critères d'attribution.

### 6.8 Avals, cautions donnés et prêts et avances

Néant

### 6.9 Tableau des filiales et participations

Dénomination sociale	Adresse	Monnaie	Capital social	Capitaux propres hors résultat et autre que le capital	% de détention direct	Titres		Dénomination sociale	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice écoulé)	Dividendes encaissés par HIPAY Group au cours de l'exercice	Date de création ou d'acquisition
						Valeur Brute	Valeur Nette					
HIPAY LLC	2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 USA	USD	0	-689	100%			HIPAY LLC	0	10	0	10.02.16
HIPAY SAS	94, rue de Villiers 92300 Levallois-Perret	EUR	11 125	33 890	100%	79 961	79 961	HIPAY SAS	63 667	-3 773		04.01.21

### **6.10 Transactions avec les filiales**

HiPay Group SA facture à ses filiales des frais de holding (management fees).

HiPay SAS, filiale de HiPay Group SA, facture par ailleurs à HiPay Group SA :

- des frais d'assistance en matière de contrôle de gestion et de comptabilité fiscale et sociale,
- de la mise à disposition de matériel informatique et d'un support « helpdesk ».

### **6.11 Autres parties liées**

Au 1er décembre 2017, le Groupe HiPay a déménagé son siège social dans un immeuble dont le preneur principal est BJ Invest SAS, membre du conseil d'administration d'HiPay Group SA. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 31 août 2017. Le loyer annuel s'élève à 865K€ HT (hors charges).

Le Groupe HiPay est également lié à BJ Invest SAS par un contrat de prestations de services de paie. Cette charge s'élève à 50 K€ sur l'exercice 2022 et les charges financières liées au compte courant s'élèvent à 730 K€ pour l'exercice 2022.

Une première convention de compte-courant d'associé a été conclue en date du 1er mars 2019 entre la société BJ Invest SAS et HiPay Group SA. Cette convention permet à la société de bénéficier d'avances de trésorerie disponible à hauteur de 5 000 milliers d'euros maximum. En date du 21 février 2020, le Conseil d'administration de HiPay Group a autorisé la signature d'une deuxième convention de compte courant avec BJ Invest, par laquelle cette dernière s'engage à mettre à disposition de la Société la somme de 5 000 milliers d'euros. Au cours de l'année 2022, les intérêts capitalisés liés à ces lignes de financement s'élèvent à 731 milliers d'euros.